

Collection Droits Européens

LA MER

Droit de l'Union
européenne
Droit international

Sous la direction
de Loïc Grard

EDITIONS A. PEDONE
13, rue Soufflot - 75005 Paris

COLLECTION DROITS EUROPÉENS

LA MER
DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE
DROIT INTERNATIONAL

Sous la direction de
Loïc GRARD

EDITIONS PEDONE

**PARUS DANS
LA MÊME COLLECTION**

- Sexe, sexualité et droits européens,*
enjeux politiques et scientifiques des libertés individuelles,
sous la direction d'Olivier DUBOS, Jean-Pierre MARGUÉNAUD, 2007
- Les Animaux et les droits européens,*
au-delà de la distinction entre les hommes et les choses,
sous la direction d'Olivier DUBOS, Jean-Pierre MARGUÉNAUD, 2009
- L'Europe des services, l'approfondissement du marché intérieur,*
sous la direction d'Olivier DUBOS, Pascal KAUFFMANN, 2009
- L'Europe des banques, Approches juridique et économique,*
sous la direction de Loïc GRARD, Pascal KAUFFMANN, 2010
- Mineurs et droits européens,*
sous la direction de Catherine GAUTHIER, Marie GAUTIER
et Adeline GOUTTENOIRE, 2012
- L'Europe des religions,*
sous la direction d'Hugo FLAVIER et Jean-Pierre MOISSET, 2013
- L'Europe face au monde,*
sous la direction de Loïc GRARD, 2013
- La protection internationale et européenne des réfugiés,*
sous la direction d'Anne-Marie TOURNEPICHE, 2014
- La coopération enjeu essentiel du droit des réfugiés,*
sous la direction d'Anne-Marie TOURNEPICHE, 2015
- Les intégrations régionales, l'Union Européenne et après*
sous la direction de Loïc GRARD, 2015
- L'Union européenne et les Amériques*
sous la direction de Loïc GRARD, 2017

LISTE DES AUTEURS

- Carlos-Manuel ALVÈS
Maître de Conférences, Université de Bordeaux
- Emilie AUGUSTIN
Docteur en sciences économiques, Université de Bordeaux
- Géraldine BACHOUÉ PEDROUZO
Maître de conférences en droit public, Université de Pau et des Pays de l'Adour
- Alexandre CHARBONNEAU
Maître de Conférences en droit privé, Université de Bordeaux
- Annie CUDENNEC
Professeur de droit public, Université de Brest
- Thomas HERRAN
Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles, Université de Bordeaux
- Pierre-François LAVAL
Professeur de droit public, Université d'Orléans
- Thomas LECLERC
Attaché temporaire d'enseignement et de recherches, Université de Bordeaux
- Sébastien MARTIN
Maître de conférences en droit public, Université de Bordeaux
- Mulry MONDELICE
Chargé de cours en droit international public et chercheur postdoctoral à la Faculté de droit de l'Université Laval
- Richard OUELLET
Professeur, Université Laval, Québec
- Gaël PIETTE
Professeur de droit privé à l'Université de Bordeaux
- Mohammad SHARIFIFARD
Doctorant, Université de Bordeaux
- Alison THIEFFRY
Diplômée à la Maîtrise en sciences géographiques, Université Laval (Québec)
- Anne-Marie TOURNEPICHE
Professeur de droit public, Université de Bordeaux
- Florence QUÉRÉ
Coordinatrice éditoriale, gestion administrative et financière du CRDEI, Université de Bordeaux

INTRODUCTION

CHRISTIAN HUGLO

Avocat à la Cour

Docteur en Droit

Co-directeur du Jurisclasseur environnement

Le Centre de Recherches et de Documentation de Droit Européen et International de l'Université de BORDEAUX a bien voulu me demander, par l'intermédiaire de Madame Florence QUERE qui en assure la gestion et le pilotage, d'introduire par quelques mots, à la lecture des travaux et contributions qui ont été consacrés à l'automne 2016 au droit des activités maritimes pris sous l'angle des responsabilités et des implications de l'Union Européenne.

On pense souvent que l'Union Européenne s'est intéressée à la mer soit en raison des relations de celle-ci avec les grandes activités économiques soit pour la protéger contre ses atteintes notamment par les pollutions. Il est vrai que les affaires de l'ERIKA (1999-2013) comme celle du PRESTIGE d'ailleurs ont interpellé les institutions européennes et en particulier le Parlement mais là n'est pas l'essentiel. En effet, les travaux rassemblés dans cet ouvrage montrent, au contraire, l'implication de l'Europe dans les activités liées non seulement au transport mais aux investissements dans le domaine de l'énergie, la gestion des navires et la lutte pour la sécurité maritime.

Démonstration y est faite de l'implication de l'Europe soit par l'établissement de normes, soit en programmation d'activités tant dans la gestion de l'espace maritime que le développement des marchés et secteurs d'activités que sont la desserte maritime, ou encore l'émergence de l'énergie renouvelable, la gestion du personnel des navires, le sort final des navires et encore toutes les activités illicites que le monde moderne est capable de susciter : ni la piraterie, ni les trafics illicites, ni le trafic des migrants ne paraissent désintéresser l'Europe ; le seul secteur qu'elle ne semble pas avoir investi est celui du trafic des stupéfiants dans lequel elle semble faire confiance aux autorités internationales de police et comme aux autorités douanières de chaque Etat. Les investissements dans des secteurs tel que l'arctique ou la question du démantèlement des navires découvrent un nouveau visage du rayonnement européen qui n'était pas mis en valeur jusqu'à présent.

La contribution de Pierre-François LAVAL est consacrée au droit international.

INTRODUCTION

En vue de replacer les choses dans un ensemble : Cette étude montre qu'il faut faire barrage aux revendications et aux appétits étatiques de l'espace car ils sont source de conflits et lutter contre l'insécurité maritime.

La contribution de Madame Annie CUDENNEC (« Des espaces maritimes européens à la politique maritime intégrée ») montre en particulier que la préoccupation de l'Union européenne pour la mer est assez récente et qu'elle devait passer par une mise en cohérence de l'action européenne éclatée sur plusieurs secteurs mais qui a fini par aboutir à la directive 2008/56 CE du Parlement européen du 17 juin 2008 établissant un cadre d'action communautaire dans le domaine de la politique pour le milieu marin ; une telle avancée permet d'aboutir à une planification des activités et une participation intense des autorités de l'Union au sujet de l'actualité comme la lutte contre la piraterie maritime ou la lutte contre l'immigration illégale.

En réalité, ce qui fait surtout l'intérêt des contributions contenues dans le présent ouvrage c'est qu'il faut savoir les lire à travers certaines grilles de lecture.

Pour nous il y en a deux : celle des rapports du droit international avec le droit européen et plus exactement le droit de l'Union, la deuxième grille de lecture qui apparaît moins clairement mais néanmoins transparente est celle de la relation du développement des activités de l'Union européenne avec le droit de l'environnement. Autrement dit, chaque sujet précis traité dans le présent ouvrage ne peut pas ne pas conduire à une réflexion d'ensemble :

Nous en prendrons quelques exemples sur le premier volet

La contribution de Monsieur Thomas HERRAN (« Le trafic maritime de stupéfiants ») comme déjà indiqué, montre l'absence d'investissements de l'Europe sur le sujet traité, mais comme on l'a dit c'est l'exception.

La contribution de Monsieur Carlos-Manuel ALVES (« La promotion des énergies marines renouvelables par le droit de l'union européenne : lame de fond ou simple vogue ») montre une parfaite synergie, au contraire, entre la vision de l'Union européenne et de ce que devrait être le droit international ce qui n'empêche pas l'Union de développer une véritable stratégie comme cela est illustré par la contribution de Madame Alison THIEFFRY (« La stratégie de l'Union européenne en arctique : intérêts, initiatives et défis ») ou dans la contribution de Monsieur Thomas LECLERC (« Emissions de gaz à effet de serre et transport maritime international vers un accord correctif global ? »). Il en va ainsi de la contribution de Monsieur Gaël PIETTE (« Le démantèlement des navires : droit international versus droit européen »).

Mais il est des sujets qui, par définition qui échappent à la vocation de l'Union européenne. Il est, en effet, des domaines où l'Europe est beaucoup moins opérationnelles, c'est ce que montre la contribution de Madame Emilie AUGUSTIN (Trafics illicites et mondialisation : liaisons dangereuses ») et si, comme il est indiqué dans la contribution de Monsieur Sébastien MARTIN (« La société Nationale corse Méditerranée : entre droit du marché intérieur et droit de la concurrence »), le droit de la concurrence de l'Union y est très présent

est venu bouleverser les règles de fonctionnement du service public d'un Etat déterminé. En réalité, l'Union européenne est tout à fait capable, quand elle le veut, d'être réactive et opérationnelle comme il est démontré dans la contribution de Madame Anne-Marie TOURNEPICHE (« La piraterie maritime »).

Le plus bel exemple d'avancée européenne par rapport au droit international, car il est même supérieur à ce dernier en cohérence et précision est fourni par Monsieur Carlos-Manuel ALVES (« La promotion des énergies marines renouvelables par le droit de l'union européenne : lame de fond ou simple vogue »).

Tout ceci nous montre que l'intervention européenne dans le domaine des activités maritimes n'est pas seulement utile mais elle est aussi nécessaire en raison des limitations inhérentes au droit international lequel dépend, il faut le rappeler, de la seule et discrétionnaire volonté des Etats qui à la fois créent le droit, l'appliquent et le contrôlent.

Rares sont les conventions internationales (sauf peut être dans le domaine de l'environnement), qui créent des mécanismes de contrôle confiés à une institution directement reliée à un traité. Or, c'est bien ce que cet avantage qu'apporte l'Europe.

La deuxième grille de lecture, qui nous est plus familière concerne l'environnement :

Deux contributions vont au cœur du sujet celle de Monsieur Thomas LECLERC (« Emissions de gaz à effet de serre et transport maritime international vers un accord correctif global ? ») et celle de Monsieur Carlos-Manuel ALVES : « La promotion des énergies marines renouvelables par le droit de l'union européenne : lame de fond ou simple vogue »).

En s'attaquant au démantèlement des navires (contribution de Monsieur Gabriel PIETTE précitée) et en bousculant le droit international, l'Union est, comme dans le domaine de l'énergie, dans une position exemplaire et avancée.

Certains thèmes étudiés auraient pu se rapprocher encore du thème de l'environnement. Tel est le cas de la contribution de Monsieur Alexandre CHARBONNEAU (« La nouvelle convention sur les gens de mer : un exemple réussi de synergie internationale et européenne ») ou celle qui concerne l'immigration à savoir celle de Madame Géraldine BACHOU PEDROUZO (« Mer méditerranée : la question du trafic des migrants »). D'évidence la contribution de Monsieur Mohammad SHARIFIFARD (« Des frontières maritimes en Asie pacifique, retour des boat people ») reste très éloignée du droit de l'environnement ou tout au moins de ce qu'on pourrait appeler les préoccupations environnementales internationales immédiates.

La question du régime social protecteur des marins comme exposé clairement dans la contribution de Monsieur Alexandre CHARBONNEAU (« La nouvelle convention sur les gens de mer : un exemple réussi de synergie internationale et européenne ») paraît, en définitive, assez proche des préoccupations environnementales puisqu'elle a, pour la seconde, pour but d'assurer la sécurité du voyage et des navires dès lors que l'équipage est contrôlé et protégé. En réalité, trop souvent

INTRODUCTION

le droit tente de régir des phénomènes comme celui des mouvements migratoires sans remonter aux causes profondes ou à l'analyse des phénomènes qui l'entourent et qui le rendent existant et là nous trouvons en haut de la chaîne des causes qui est celle de la question du climat.

Bien entendu, il s'agit d'un autre débat car nous n'avons absolument aucun reproche à faire aux auteurs de ces dernières contributions qui ont parfaitement traité le sujet, en ce qu'ils nous ont éclairés sur des aspects techniques du sujet auxquels nous n'avons pas accès jusqu'à présent mais l'idée de rapprocher des phénomènes entre eux nous vient, en réalité, des réflexions que le Doyen VEDEL avait faites lui-même sur le droit de l'environnement il y a déjà fort longtemps.

En effet, en 1992 dans sa préface au Jurisclasseur environnement, il avait écrit exactement ceci : *« les parties prenantes au droit de l'environnement notamment du côté des victimes et des manquements sont sans doute au premier degré des personnes ou des groupes identifiables mais à l'horizon qui n'est pas lointain, se profile un partenaire jusque là absent et qui est l'humanité elle-même menacée en détail et si l'on peut dire par le cumul des accidents localisés et en bloc par la dévastation de l'atmosphère et de la haute mer, la norme juridique devra intégrer cette dimension »*.

Il avait vu qu'à travers les phénomènes de pollution isolés ou répétés régis par le droit de l'environnement il faudrait bien un jour se préoccuper de l'Humanité toute entière.

Le droit de la mer qui paraît assez ignoré d'ailleurs par le droit du réchauffement climatique et surtout de la justice climatique, ne devrait pas rester indifférent dans la réflexion des juristes qui travaillent sur ces sujets.

La contribution de Monsieur Carlos-Manuel ALVES (« La promotion des énergies marines renouvelables par le droit de l'union européenne : lame de fond ou simple vogue ») nous y conduit car il rappelle que les océans absorbent près d'un tiers (30%) des gaz à effet de serre liés aux activités humaines et qu'il faut aussi prendre en compte ce que l'on appelle l'économie bleue qui n'est jamais assez valorisée.

Regarder le droit de l'avenir de la planète non seulement sous l'angle de la lutte contre la dévastation de nos ressources en ayant également toujours avoir présent à l'esprit d'y développer des activités qui, par nature, devraient être toujours des activités durables puisant dans des ressources naturelles sans les épuiser, tel devrait être un des buts fondamentaux de l'humanité toute entière.

Ainsi les contributions qui composent cet ouvrage n'ont pas seulement le mérite de nous apporter des informations sur des sujets peu approfondis jusqu'à présent mais aussi et surtout nous conduire à une réflexion d'ensemble sur ce quoi le droit de demain devrait être composé – ce que nous appelons en droit terrestre du « local » vers le « global » qui se présente en droit de la mer dans une recherche d'une forme de symbiose entre la protection de la nature et les activités humaines.

Paris, le 1^{er} septembre 2017

TABLE DES MATIERES

Liste des Auteurs	3
INTRODUCTION	
Christian HUGLO	5
TITRE 1. LES ESPACES	
CHAPITRE 1. APPROCHES GÉNÉRALES	11
Les tendances récentes du droit international de la mer Pierre-François LAVAL	13
Des espaces maritimes européens à la politique maritime intégrée Annie CUDENNEC	27
CHAPITRE 2. ETUDES DE CAS	43
La stratégie de l'Union européenne en arctique : intérêts, initiatives et défis Alison THIEFFRY	45
Les frontières maritimes en Asie pacifique, retour des <i>boat people</i> Mohammad SHARIFIFARD	81
Les insuffisances de la prise en compte de la mer dans l'accord Cariforum-UE face à la complexité du phénomène migratoire dans la caraïbe Mulry MONDELICE	91
TITRE 2. LES ACTIVITÉS	
CHAPITRE 1. LES MARCHÉS	119
La Société Nationale Corse Méditerranée : entre droit du marché intérieur et droit de la concurrence Sébastien MARTIN	121
La promotion des énergies marines renouvelables par le droit de l'Union européenne : lame de fond ou simple vogue ? Carlos-Manuel ALVÈS	139

TABLE DES MATIÈRES

Le différend canado-européen sur la commercialisation des produits dérivés du phoque ou quand le droit international rate une occasion de rapprocher les continents Richard OUELLET	159
CHAPITRE 2. LA SÉCURISATION JURIDIQUE DES MARCHÉS	169
La nouvelle convention OIT sur les gens de mer : un exemple réussi de synergie internationale et européenne Alexandre CHARBONNEAU	171
Emissions de gaz à effet de serre et transport maritime international : vers un accord correctif global ? Thomas LECLERC	187
Le démantèlement des navires droit international <i>versus</i> droit européen Gaël PIETTE	201

TITRE 3. LES CRIMINALITÉS

La piraterie maritime Anne-Marie TOURNEPICHE.....	213
Trafics illicites et mondialisation : liaisons dangereuses Emilie AUGUSTIN	223
Le trafic maritime de stupéfiants Thomas HERRAN	235
Mer méditerranéenne la question du trafic des migrants Géraldine BACHOUÉ PEDROUZO.....	245
Table des matières	255



LA MER – DROIT DE L'UNION EUROPEENNE / DROIT

INTERNATIONAL – Le sujet tient en quelques mots clefs, qui parlent d'eux-mêmes : boat-people, réfugiés, migrants, Méditerranée, Frontex, piraterie, marins, épaves, éoliennes, changements climatiques, Europe bleue, trafic, Arctique, phoques, pêche, Corse, Caraïbes, Europe bleue – Sur toutes ces questions, aujourd'hui s'entremêlent droit de l'Union européenne et droit international. C'est ce que retrace cet ouvrage en 16 chapitres par 16 auteurs différents avec préface de Christian HUGLO. Il prolonge les travaux accomplis lors de l'université d'été 2015, organisée à Bordeaux et Bayonne par le Centre d'Excellence Jean Monnet d'Aquitaine, avec le soutien du « Cercle Europe » de la faculté de droit de l'Université Laval.

Sous la direction de Loïc Grard

Directeur Centre de Recherche et de Documentation Européennes
et Internationales - CRDEI EA 4193



ISBN 978-2-233-00891-6

32 €